

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 189

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, Mme Valérie Boyer,
M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine,
M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Masson, M. Reiss, M. Straumann et Mme Valentin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer les quatre alinéas suivants :

« 2° *bis* Son montant peut être modulé à la hausse pour les salariés :

« – en horaires postés ;

« – effectuant des travaux extérieurs soumis aux intempéries ;

« – effectuant des tâches dans des environnement dits de « températures contraintes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est de permettre la modulation à la hausse de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les salariés en horaires postés, effectuant des travaux extérieurs soumis aux intempéries, ou effectuant des tâches dans des environnement dits de « températures contraintes ».